



REGLEMENT INTERIEUR

1) Déroulement des stages :

-Inscription : ne peuvent être inscrites que les personnes étant aptes à la pratique de la voile conformément à l'arrêté du 9 février 1998 (voire attestation d'inscription).

Tout stage débuté est considéré comme du et aucun remboursement ne sera consenti sur désistement du stagiaire.

Le règlement du stage doit être effectué avant le début du stage.

-Réservation : toute réservation doit être accompagnée du règlement du stage ainsi que de l'attestation et de ce règlement signés.

Pour tout désistement :

- **à plus de 20 jours** du début du stage le montant total est remboursé,

- **entre 20 et 10 jours** avant le début du stage, 80 € seront conservés par Bretagne Sailing à titre d'indemnités,

- **à moins de 10 jours** du début du stage, le montant total du stage sera conservé.

-Souscription annulation : une souscription annulation est proposée, permettant de se faire rembourser sur la totalité des sommes versées en cas de désistement à partir de 20 jours avant le début du stage.

Cette souscription ne prend pas en compte les annulations après le début du stage

Montant de la souscription : **15 €**

-Annulation : aucune séance ne sera annulée, en cas de mauvaises conditions météorologiques, des séances de substitution seront mises en place (théorie, sorties nature, matelotage...) à ce titre, aucune réduction ne sera consentie.

-Horaires des stages : les stages se déroulent du Lundi au Vendredi et quatre créneaux horaires sont proposés.

Le créneau horaire est défini pour la semaine et les participants sont tenus de respecter les horaires des stages.

En dehors des horaires de cours, le centre n'est pas responsable des participants aux stages.

-Enseignement : chaque moniteur est:

-titulaire d'un diplôme fédéral ou national (BEES ou BPJEPS) et placé sous la responsabilité du Directeur et du Coordinateur titulaires de Brevets d'état,

-responsable directement de son stage.

Le niveau des stagiaires est validé sur votre "**passport voile Bretagne**" (A RETOURNER A L'ACCUEIL AU DEBUT DU STAGE).

2) Assurance:

Le passeport voile comprend une licence fédérale école obligatoire valable 3 mois en discontinu sur l'année en cours, garantissant une assurance de base de l'activité voile (voir tableau d'affichage).

Une garantie complémentaire à la licence vous est proposée.

3) Matériel:

Le matériel doit être utilisé conformément à la pratique, pour toute casse conséquente due à une mauvaise utilisation, une franchise de 130 € sera demandée.

4) Dispositif de sécurité:

-Zone de navigation: 3 zones de navigations sont définies selon les conditions météo (voir plan). Chaque jour, la zone de navigation à respecter sera indiquée avec les informations météo (zone A, B ou C).

-Bateaux de sécurité: chaque moniteur encadre à partir d'un bateau de sécurité, le coordinateur est chargé de la sécurité générale.

-Communication: le coordinateur est muni d'une VHF portable et peut communiquer directement en cas nécessaire avec les organismes tenus de l'organisation des secours en mer (voir affichage N° d'urgences), l'accueil et la surveillance sont permanents, un téléphone est disponible au local d'accueil.

-5) Port de la brassière:

Obligatoire pour tous les stagiaires sauf les planchistes (de + de 16 ans) munis d'un harnais et d'une combinaison isotherme.

-6) Application du règlement:

Chaque utilisateur est tenu de connaître ce règlement et de l'appliquer.

Je, soussigné(e), NOM _____ PRENOM _____ atteste

Avoir pris connaissance de ce règlement et accepte ses conditions pour les personnes mineurs que j'ai engagées sur les stages de voile ou/et pour moi-même.
NOM et PRENOM des personnes inscrites : _____

Fait à

Le

Signature

Bretagne Sailing

Lanmeur BP 6

29920 NEVEZ

Tel / Fax : 02 98 06 79 92

E-mail: contact@nautisme-cornouaille.com

N° SIRET : 391 519 493 00012

Code APE : 925C

N° TVA intracommunautaire FR41391519493